

Globevan (Fiat)



sur châssis Fiat

Le Globevan est un véritable Urban Camper. Si compact et flexible, il est tout aussi convaincant dans la vie quotidienne d'une famille que lors d'une virée en camping ! Avec seulement 496 cm de longueur totale et 199 cm de hauteur, le Globevan peut aisément se garer et même dans des parkings couverts. Il offre jusqu'à 4 places assises - et 4 couchages pour camper le week-end - avec une réchaud à gaz intégré dans le module de cuisine, un réservoir d'eau fraîche et un chauffage au diesel.

Données techniques

Longueur hors-tout	496 cm
Largeur hors-tout approximative	192 cm
Hauteur hors-tout	200 cm

Les valeurs maximales ne sont en partie pas possibles pour tous les modèles ou seulement grâce à des options.

Ambiances intérieures



+ Housses de siège décor bleu Cran

Mobilier



+ Mobilier décor : Noyer Nagano

Les plus de la gamme

- + Toit relevable Panorama-View, en option avec barres de toit (Custom Parts)
- + Concept d'espace intérieur variable avec plancher sur rails
- + Module de cuisine flexible avec table multifonctions
- + Rails de toit des deux côtés pour la fixation de stores ou d'autres accessoires
- + Plancher de qualité

Globevan (Fiat)

Données techniques



Globevan (Fiat)		
Châssis de série		Fiat Ulysse
Normes d'émission		Euro 6d Final
Longueur hors-tout	cm	496
Largeur hors-tout approximative	cm	192
Hauteur hors-tout	cm	200
Poids tractable 12 % freiné/non freiné	kg	1900 / 750
Dimensions couchage milieu L x l	cm	199 x 114
Nombre de couchages de série / max.		4
Motorisation de base		Fiat Ulysse 2.0 l Diesel
Puissance kw (ch)		106 (144)
Masse en ordre de marche (+/-5%)*	kg	2334 (2217 jusqu'à 2451)*
Poids défini par le constructeur pour les équipements en option*	kg	441
Masse en charge maximale techniquement admissible*	kg	3100
Nombre de places carte grise (conducteur inclus)*		4 ¹⁴⁾
Réservoir eaux usées	l	10
Dimensions du lit toit relevable L x l	cm	200 x 120
Capacité totale du réservoir à eau propre / Capacité du réservoir à eau propre en ordre de marche	l	10 / 0 ¹²⁾

○ Équipement en option — Non disponible ● Équipement de série ◆ Obligatoire △ n.c. au moment de la publication



* INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à ± 5 % de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des dimensions définies par le fabricant pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Dethleffs définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Dethleffs est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de

votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas.

Équipements de série

Châssis Fiat	
FIAT ULYSSE 2.0L D ; 106 kW (144 ch) - PTAC 3100 kg - boîte manuelle	●
Équipement du châssis Fiat	
Aide au stationnement arrière	●
Airbags conducteur et passager	●
Baies latérales et arrière teintées	●
Boîte à gants	●
Caméra de recul	●
Capteurs de pression des pneus	●
Climatisation automatique à l'avant	●
Climatisation de l'espace passagers	●
Commandes radio au volant	●
Faisceau électrique pour attelage (13 broches)	●
Feux antibrouillard	●
Jantes aluminium 17"	●
Kit pour pneus (compresseur 12V & bombe anti-crevaisin)	●
Lunette arrière à ouverture indépendante	●
Pack visibilité (capteurs de lumière et de pluie)	●
Pare-brise isolant thermique et sonore	●
Pare-chocs et poignées de porte laqués, identiques à la couleur de carrosserie	●
Portes coulissantes à gauche & à droite	●
Prise 12V	●
Radio à écran tactile DAB, y compris Bluetooth & intégration de smartphones via Apple CarPlay et Android Auto, taille 7") sans navigation	●
Régulateur et limiteur de vitesse	●
Rétroviseur intérieur avec système anti-éblouissement automatique	●
Rétroviseurs extérieurs : électriques, rabattables et dégivrants	●
Sièges conducteur et passager chauffants	●
Sièges confort conducteur & passager	●
Volant cuir	●
Couleur extérieure Fiat	
Blanc Gelato	●
Équipement extérieur	
Rail de toit droit et gauche pouvant accueillir un auvent ou un store	●
Toit relevable vue panoramique blanc	●
Équipement intérieur	
Aménagement (placard de rangement, placard de toit arrière, batterie de montage, module de cuisine avec réchaud, coffre à gaz et alimentation en eau) ¹³⁾	●
Filet de rangement sous la couchette sur la rampe lumineuse multifonctionnelle	●
Flexboard amovible (extension banquette-lit) avec matelas et table cuisine à accrocher	●
Panneau de contrôle	●
Plancher sandwich avec surface PVC facile d'entretien	●
Rampe lumineuse multifonctionnelle à intensité variable avec passepoil pour filets de rangement	●
Sièges conducteur et passager pivotant à 180° avec accoudoir	●
Table multifonctionnelle avec support de table sous Flexboard	●
Mobilier	
Mobilier décor : Noyer Nagano	●
Design intérieur	
Housses de siège décor bleu Cran	●

PACKS GLOBEVAN (FIAT)

Pack Confort (14159)

Frein de stationnement électrique au siège conducteur
Système Keyless
Phares Xénon et éclairage directionnel dans pare-chocs

Poids supp. (kg)*



Pack Navigation (14160)

E-Call / Connect Box
Système multimédia Navi Pro avec écran tactile 7", navigation, Opel Connect et DAB+

Poids supp. (kg)*



Pack Traction (14162)

Grip-Control et anti-patinage (uniquement en combinaison avec jantes aluminium Fiat 17")
Crochet d'attelage, amovible

Poids supp. (kg)*



△ n.c. au moment de la publication



L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse

définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Dethleffs définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

Équipement en option*

	Inclus dans le pack	Poids supp. (kg)*	Code	
Châssis Fiat				
FIAT ULYSSE 2.0L D ; 130 kW (177 ch) PTAC 3000 kg - boîte automatique	—	5	14106	○
Packs				
Pack Confort	—	△	14159	○
Pack Navigation	—	△	14160	○
Pack Traction	—	△	14162	○
Équipement du châssis Fiat				
Assistant d'angle mort et aide au stationnement avant	—	0.03	14107	○
Pack d'assistance à la conduite	—	0.1	14109	○
Roue de secours	—	23.7	14113	○
Couleur extérieure Fiat				
Gris Colosseo	—	1	14117	○
Gris Maestro	—	1	14116	○
Noir Cinema	—	1	14118	○
Équipement extérieur				
Toit relevable couleur carrosserie	—	5	9142	○
Toit relevable noir peint	—	8.7	10306	○
Équipement intérieur				
2 lampes col de cygne avec connexion USB dans le toit relevable	—	0.3	10329	○
Glacière 16 litres dans le placard arrière	—	13.75	9389	○
Glacière mobile entre les sièges conducteur et passager	—	13.5	9390	○
Vanne d'arrêt de gaz pour bouteilles butane	—	0	12782	○
Installation chauffage				
Chauffage auxiliaire diesel avec panneau de commande mural et interrupteur haut	—	7.31	11606	○
Divers				
Documents d'immatriculation	—	0	15152	◆

○ Équipement en option — Non disponible ● Équipement de série ◆ Obligatoire △ n.c. au moment de la publication



L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Dethleffs définit le poids maximal disponible

pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales. Dans le cas d'une surcharge, la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option augmente. Cette augmentation résulte de la capacité de charge plus élevée due au châssis alternatif. Le propre poids plus élevé du châssis alternatif et notamment le poids pour, le cas échéant, des variantes de moteurs plus lourds contraignantes (180 CV par ex.) doivent être déduits.

INFORMATIONS TECHNIQUES

Si vous commandez votre véhicule avec des équipements supplémentaires, vous devez vérifier si une augmentation de la charge de la caravane est utile ou nécessaire ! Les équipements optionnels remplacent en partie les équipements de série.

ANNOTATIONS

- 1) Pack Advantage : équipement inclus dans le prix de base.
- 2) Bei Auswahl von Maxi-Chassis bzw. Automatikgetriebe werden Felgen schwarz matt durch Felgen bicolor ersetzt.
- 3) Déjà inclus avec l'option chauffage électrique diesel Combi 6DE (code 330+1617).
- 4) Uniquement possible en combinaison avec l'option "Siège supplémentaire avec canapé latéral" (Code 435).
- 5) Les options 'crochet d'attelage amovible' - code 9198 et 'pré équipement électrique pour crochet d'attelage' - code 9260, ne sont pas combinables.
- 6) Impossible de monter un porte-vélos, car il masquerait les capteurs arrière.
- 7) Non compatible avec une radio installée en seconde monte, car aucun signal utilisable.
- 8) Les options 'Pack sécurité' - code 12109 et 'Pack sécurité étendu' - code 12110 ne sont pas combinables.
- 9) Pack Advantage : Pare-chocs laqué couleur carrosserie inclus dans le prix de base.
- 10) Skydome (option 6432) et toit relevable (option 10306) non combinables
- 11) Bereits in der Markteinführungsedition von Performance enthalten
- 12) Le remplissage du réservoir d'eau propre fait partie de la charge utile au même titre que les bagages, car le remplissage n'est pas compris dans la masse en ordre de marche.
- 13) Die Gasflasche gehört wie Gepäck zur Nutzlast, da diese nicht in der Masse in fahrbereitem Zustand enthalten ist.
- 14) Le nombre de place carte grise est susceptible d'être modifié

AVIS JURIDIQUES SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX POIDS

Les indications et les contrôles de poids pour les camping-cars sont réglés dans tous les pays de l'UE de manière standardisée dans le règlement d'exécution de l'UE n° 2021/535 (jusqu'à juin 2022 : règlement d'exécution de l'UE n° 1230/2012). Nous avons regroupé pour vous et vous expliquons les principaux termes et les spécifications légales qui découlent de ce règlement. Nos revendeurs et le configurateur Dethleffs sur notre site Internet constituent une aide complémentaire pour la configuration de votre véhicule.

1. Masse maximale techniquement admissible

La masse maximale techniquement admissible (ou encore : masse maximale techniquement admissible à l'état chargé) du véhicule (par ex. 3 500 kg) est une spécification de masse définie par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. Vous trouverez des informations sur la masse maximale techniquement admissible du modèle que vous avez choisi dans les caractéristiques techniques. Si, au cours de son fonctionnement pratique, le véhicule dépasse la masse maximale techniquement admissible, ceci représente une infraction au règlement passible d'une amende."

2. Masse en ordre de marche

En termes simples, il s'agit de la masse en état de marche du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de 75 kg pour le conducteur fixé par la loi. Elle comprend principalement les éléments suivants :

- le poids à vide du véhicule, avec sa carrosserie, y compris le plein des consommables comme les graisses, les huiles et les liquides réfrigérants;
- l'équipement standard, c'est-à-dire tous les objets d'équipements qui sont normalement contenus dans l'étendue de la livraison montés en usine;
- le réservoir d'eau fraîche intégralement rempli en état de marche (remplissage conforme aux indications du fabricant ;) et une bouteille de gaz en alu remplie de gaz à 100 %;
- le réservoir à carburant rempli à 90 %, avec le carburant;
- le conducteur, dont le poids – indépendamment du poids réel – est fixé à un forfait de 75 kg selon le droit en vigueur dans les pays de l'UE.

Vous trouverez des informations sur la masse en ordre de marche pour chaque modèle dans nos documents de vente. Il est important de savoir que, en ce qui concerne la valeur indiquée dans les documents de vente pour la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard déterminée dans le cadre d'une procédure de réception par type et contrôlée par les autorités. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche du véhicule qui vous a été livré diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La tolérance admissible s'élève à $\pm 5\%$. Ainsi, le législateur UE tient compte du fait que certaines fluctuations se produisent pour la masse en ordre de marche, en raison des fluctuations de poids pour les pièces en sous-traitance ainsi qu'en raison du processus et des intempéries.

Ces divergences de poids peuvent être constatées à l'appui d'un exemple de calcul:

- Masse en ordre de marche selon les documents de vente : 2 850 kg
- Tolérance légalement admissible de $\pm 5\%$: 142,50 kg
- Marge légalement admissible de la masse en ordre de marche: 2 707,50 kg à 2 992,50 kg

La marge concrète des divergences de poids admissibles de chaque modèle se trouve dans les caractéristiques techniques. Dethleffs déploie de gros efforts pour réduire à un minimum incompressible les fluctuations de poids du point de vue de la production. Les écarts aux extrémités supérieure et inférieure de la marge sont donc très rares ; cependant, d'un point de vue technique, ils ne peuvent pas être totalement exclus malgré toutes les optimisations. Le poids réel du véhicule ainsi que le respect de la tolérance admissible sont donc contrôlés par Dethleffs par pesée de chaque véhicule à la fin de la chaîne.

3. Masse des passagers

La masse des passagers s'élève pour chaque siège prévu par le fabricant à un forfait de 75 kg, indépendamment du poids réel des passagers. La masse du conducteur est déjà comprise dans la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et n'est donc pas à nouveau calculée. Dans le cas d'un camping-car avec quatre sièges autorisés, la masse des passagers s'élève ainsi à $3 \times 75 \text{ kg} = 225 \text{ kg}$.

4. Équipement en option et masse réelle

L'équipement en option (aussi : équipement additionnel) comprend, selon la définition juridique, toutes les pièces d'équipement optionnelles non contenues dans l'équipement standard, lesquelles sont montées sur le véhicule sous la responsabilité du fabricant – c'est-à-dire départ usine – et qui peuvent être commandées par le client (par ex. store-banne, support pour vélo ou moto, installation satellite, installation solaire, four, etc.). Vous trouverez des informations sur les poids individuels ou par paquet de l'équipement en option pouvant être commandé dans nos documents de vente. À ce titre, les autres accessoires installés en usine après la livraison du véhicule par le revendeur ou par vous personnellement ne font pas partie de l'équipement en option. La masse du véhicule en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et la masse de l'équipement en option monté en usine sur un véhicule concret sont désignées ensemble comme masse réelle. Vous trouverez l'indication correspondante pour votre véhicule après le transfert sous le chiffre 13.2 du certificat de conformité (Certificate of Conformity, CoC). Veuillez noter que cette indication est également une valeur standardisée. Étant donné que pour la masse en ordre de marche – en tant qu'élément de la masse réelle – une tolérance légalement autorisée de $\pm 5\%$ est valable (voir n° 2), la masse réelle peut aussi varier par rapport à la valeur nominale indiquée.

5. Capacité de charge et capacité de charge minimale

5. Capacité de charge et capacité de charge minimale

Le montage d'un équipement en option est également soumis à des limites techniques et juridiques : il n'est possible de commander et de monter en usine que l'équipement en option qui offre encore suffisamment de poids libre pour les bagages et les autres accessoires (capacité de charge), sans que la masse en charge maximale techniquement admissible soit dépassée. La capacité de charge résulte de la déduction de la masse en ordre de marche (valeur nominale selon les documents de vente, voir ci-dessus n° 2), la masse de l'équipement en option et de la masse des passagers (voir ci-dessus n° 3) de la masse en charge maximale techni-

quement admissible (voir ci-dessus n° 1). La réglementation européenne révoit pour les camping-cars une capacité de charge minimale fixe, qui doit au moins être disponible pour les bagages ou les autres accessoires non montés en usine. Cette capacité de charge minimale se calcule de la manière suivante :

Capacité de charge minimale en kg $\geq 10 * (n + L)$

Ce qui suit étant applicable : « n » = nombre maximal de passagers plus le conducteur et « L » = longueur totale du véhicule en mètres.

Dans le cas d'un camping-car d'une longueur de 6 m avec 4 sièges autorisés, la capacité de charge minimale s'élève donc par ex. à $10 \text{ kg} * (4 + 6) = 100 \text{ kg}$.

Afin que la capacité de charge minimale reste préservée, il existe pour chaque modèle de véhicule une combinaison maximale d'équipements pouvant être commandés en option. Dans l'exemple ci-dessus, avec une capacité de charge minimale de 100 kg, la masse en charge de l'équipement en option pour un véhicule avec quatre sièges autorisés et une masse en ordre de marche de 2 850 kg par ex. devrait s'élever au maximum à 325 kg :

3 500 kg	masse en charge maximale techniquement admissible
- 2 850 kg	masse en ordre de marche
- 3*75 kg	masse des passagers
- 100 kg	capacité de charge minimale
= 325 kg	masse maximale autorisée de l'équipement en option

Il est important de savoir que ce calcul part de la valeur standard fixée dans la procédure de réception par type pour la masse en ordre de marche, sans prendre en considération les écarts de poids admissibles pour la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2). Si la valeur maximale admissible pour l'équipement en option de (dans l'exemple) 325 kg est presque ou complètement épuisée, il se peut donc que, lors d'un écart de poids vers le haut, la capacité de charge minimale de 100 kg soit certes garantie du point de vue calcul en appliquant la valeur standard de la masse en ordre de marche, mais que, en réalité, il n'existe aucune possibilité de chargement additionnel correspondante. Voici également un exemple de calcul pour un véhicule équipé de quatre sièges, dont la masse en ordre de marche réellement pesée est supérieure de 2 % à la valeur nominale :

3 500 kg	masse en charge maximale techniquement admissible
- 2 907 kg	masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)
- 3*75 kg	masse des passagers
- 325 kg	équipement en option (valeur maximale autorisée)
= 43 kg	possibilité de chargement additionnel réelle (< masse nominale de la capacité de charge de 100 kg)

Pour éviter ce genre de situation, Dethleffs réduit encore, selon les modèles, le poids maximal autorisé de l'équipement total pouvant être commandé en option. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Dethleffs, soit aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Étant donné que le poids d'un véhicule concret peut uniquement être déterminé lors de la pesée à la fin de la bande, il peut arriver, dans des cas très rares, que malgré cette limitation de l'équipement en option, la capacité de charge minimale à la fin de la bande ne soit pas garantie. Afin de garantir la capacité de charge minimale y compris dans ces cas,

Dethleffs procédera alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons par ex. surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option.

6. Répercussions des tolérances de la masse en ordre de marche sur la capacité de charge minimale

Indépendamment de la capacité de charge minimale, vous devez aussi prendre en considération le fait que des fluctuations inévitables dues à la production de la masse en ordre de marche – vers le haut comme vers le bas – ont des répercussions en miroir sur la possibilité de chargement additionnel restante : si vous commandez notre exemple de véhicule (voir ci-dessus n° 3.) par ex. avec un équipement en option d'un poids total de 150 kg, il en résulte une capacité de charge calculée de 275 kg sur la base de la valeur standard pour la masse en ordre de marche. La possibilité de chargement additionnel réellement disponible peut diverger de cette valeur en raison des tolérances et être plus ou moins élevée. Si la masse en ordre de marche de votre véhicule est environ de 2 % supérieure (admissible) à celle indiquée dans les documents de vente, la possibilité de chargement additionnel passe de 275 kg à 218 kg:

3 500 kg	masse maximale techniquement admissible
2 907 kg	masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)
3*75 kg	masse des passagers
150 kg	équipement en option commandé pour le véhicule concret
= 218 kg	possibilité de chargement additionnel réelle

Pour être sûr que la capacité de charge calculée soit réellement donnée, calculez à titre préventif les tolérances autorisées et possibles pour la masse en ordre de marche lors de la configuration de votre véhicule. Nous recommandons par ailleurs de peser le camping-car chargé avant de prendre la route sur une bascule non automatique et de déterminer, en respectant le poids individuel des passagers, si la masse maximale techniquement admissible et la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu sont respectées.